



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

"Eco-chèque mobilité" - Bonus vélo adapté PMR

La Région Occitanie souhaite favoriser le développement de la pratique du vélo pour tous en proposant aux personnes en situation de handicap un dispositif d'aide financière pour l'achat d'un vélo adapté.

Contexte et objectifs

La Région Occitanie a adopté en décembre 2018 un plan d'actions en faveur de la mobilité, de l'environnement et du pouvoir d'achat, dans le prolongement de son engagement pour devenir la première Région à énergie positive.

Elle s'engage à poursuivre sa politique de soutien au développement des modes de transport doux et encourage les déplacements des personnes en situation de handicap. Cette aide a pour objectif de **faciliter l'acquisition d'un vélo adapté** induisant un surcoût par rapport à celui d'un vélo dit "classique".

Montant

Le montant de l'aide est de **50 %** de l'achat du vélo adapté, **plafonné à 1 000 €** (déduction faite de la prise en charge par la Sécurité Sociale et des autres aides)

Conditions d'éligibilité

Conditions relatives au demandeur :



Votre avis nous intéresse !

- doit être une personne physique majeure.
- doit justifier de sa résidence principale en Occitanie.
- doit produire un document officiel attestant de sa situation de handicap et justifiant que le demandeur ne peut pas utiliser un vélo individuel à deux-roues standard, qu'il soit mécanique ou à assistance électrique
- s'engage à solliciter tous les remboursements au titre de l'Assurance maladie, de sa mutuelle ou de caisses spéciales dont il dépend, avant de solliciter la Région
- ne doit pas avoir déjà bénéficié d'une aide au titre du présent dispositif et des autres dispositifs de mobilités durables (Ecochèque-mobilité) ;

Conditions relatives au cycle :

- doit être neuf et acheté auprès d'un professionnel exerçant son activité professionnelle en France (date d'achat doit être postérieure au 1er janvier 2021)

Définition du cycle éligible au dispositif

Est considéré comme "**vélo adapté**" un vélo répondant aux besoins de personnes en situation de handicap et/ou à mobilité réduite et/ou présentant des spécificités physiques, mentales ou cognitives les empêchant d'utiliser un vélo individuel à 2 roues standard, qu'il soit mécanique ou à assistance électrique.

Entrent dans le champ de ce dispositif :

- les vélos individuels à deux roues dont la taille, le renforcement, l'enjambement et/ou l'assise sont adaptés
- les vélos individuels à trois roues (tricycle ou trike)
- les dispositifs de 3e roue handbike, électriques ou non électriques
- les tandems
- les vélos permettant de transporter une autre personne en fauteuil roulant
- les accessoires permettant de faciliter l'utilisation et la maniabilité des vélos, s'ils sont achetés en même temps que le vélo adapté et présentés sur la même facture

Sont notamment exclus du dispositif :

- les vélos individuels à trois roues sans différentiel entre les roues arrière
- les vélomobiles

Dépot de la demande



La demande doit-être envoyée **par courrier postal ou par mail à la Région Occitanie**, accompagnée de tous les justificatifs précisés dans le Règlement d'Intervention (disponible ci-dessous) **dans les 12 mois** suivant la date d'acquisition du cycle **et dans les 6 mois** qui suivent l'établissement du document officiel attestant de sa situation de handicap et justifiant que le demandeur ne peut pas utiliser un vélo individuel à deux-roues standard, qu'il soit mécanique ou à assistance électrique.

Obligation du bénéficiaire



Le bénéficiaire s'engage à **ne pas vendre** l'équipement objet de la présente aide **dans les 24 mois** suivant son acquisition.

Contact



Région Occitanie - site de Toulouse

Direction des Mobilités Infrastructures et Développement

Service Intermodalité Accessibilité

22 boulevard du maréchal Juin

31406 Toulouse cedex 9

ou

Région Occitanie - site de Montpellier

Direction des Mobilités Infrastructures et Développement

Service Intermodalité Accessibilité

201 avenue de la Pompignane

34064 Montpellier cedex 2

Mail : ecochequemobilite-pmr@laregion.fr

Votre avis nous intéresse !

Téléchargements

- [Règlement d'Intervention - "Bonus vélo adapté PMR" \(application PDF, 225.5 kio\)](#)